



ZCPV16377961020315035057
CPV M03 V01 01

Conditions Particulières

Vente d'énergie à prix de marché

Offre Elec Référence 1 an

Proposition valable jusqu'au : 09/12/2022

Date d'effet : 25/11/2022

Date d'échéance : 30/11/2023

Renouvellements par tacite reconduction par périodes de : 1 an

Prix de l'offre d'énergie :

Les prix (Abonnement et Prix par kWh) du Contrat sont composés : de la **fourniture** (coût de commercialisation de l'énergie par Engie), de l'**acheminement** (coût du tarif d'utilisation des réseaux de distribution) et, pour le Prix par kWh, des **obligations** (coûts d'Engie liés aux contraintes réglementaires). Pendant la durée du Contrat, l'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour la fourniture n'évoluent pas ; l'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour l'acheminement, ainsi que le Prix par kWh pour les obligations évoluent selon les modalités figurant dans l'annexe Prix. Ces prix seront révisés à l'échéance conformément à l'article « Révision des prix » des CGV.

Service Clients TSA 87494
76934 ROUEN CEDEX 09

N°Cristal 0 969 324 324

APPEL NON SURTAXE

Référence Client : 315 035 057

Références du dossier :

CL : CPV-ER1-EXP / **PC :** 7038685346

CC :

CP : 0000154271 / LG09

CE : EMDM / Appels entrants EMDM

CV :

PR :

Client :

MR LEMOINE Sebastien
10 CHEMIN DE SAINT ROCH
83440 SEILLANS

Lieu de Consommation :

10 CHEMIN DE SAINT ROCH
83440 SEILLANS



Retrouvez tous vos services sur votre
Espace Client ENGIE



Vos factures,
simples et faciles à comprendre

Téléchargez vos factures, changez votre mode
de paiement, effectuez un règlement et bien
plus encore !

Vos consommations détaillées
au jour le jour

Avec Ma Conso, gardez un œil sur vos
consommations au jour le jour et obtenez des
astuces pour réaliser des économies d'énergie.



Une fois votre souscription finalisée, rendez-vous sur votre Espace client
ENGIE et accédez à tous vos services en quelques clics

Électricité



N° PDL : 253 506 511 385 35

Puissance Souscrite : 6 kVA

Type de Comptage : SIMPLE

Offre Référence	Prix de marché	Plages temporelles	HTT	TTC*
Abonnement (en €/an)	Fourniture		11,28	11,90
	Acheminement		84,36	108,52
	Total Abonnement		95,64	120,42
Prix par kWh (en €/kWh)	Fourniture		0,45406	0,55169
	Acheminement	HC Basse	0,00840	0,01008
		HP Basse	0,01350	0,01620
		HC Haute	0,04330	0,05196
		HP Haute	0,06320	0,07584
	Obligations		0,00745	0,00894
	Total indicatif Prix par kWh**		0,49635	0,60244

*Prix hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature.

**Le total du Prix par kWh en Electricité est donné à titre indicatif, car il s'agit d'une estimation faite par le Fournisseur à partir des profils-type de consommation définis par le Distributeur. Le total du Prix par kWh payé par le Client sera calculé à partir des prix indiqués dans le tableau, appliqués aux quantités consommées par le Client en fonction de leur répartition entre les différentes plages horaires.

A réception de votre 1^{ère} facture, vous avez la possibilité de compléter et/ou de modifier vos choix depuis votre Espace Client.

Mode de paiement (un seul choix possible valable pour tous vos contrats d'énergie)

Prélèvement automatique.

Mensualisation Prélèvement mensuel d'un montant de 80,00 € TTC (hors options et services) et facture annuelle avec régularisation pour ce Contrat. L'échéancier de paiement sera envoyé par retour de courrier/email ☒

Prélèvement tous les deux mois avec facture tous les deux mois en fonction des consommations réelles ou estimées ☐

Autre (TIP SEPA, Chèque, CB, espèces) avec facture tous les deux mois en fonction des consommations réelles ou estimées ☐

Services gratuits (plusieurs choix possibles)

Espace Client : ce service permet de gérer vos données personnelles, consulter vos consommations et vos factures en ligne

Email Client (obligatoire et en majuscules) : sl.flowers.paradise@gmail.com

Consultez l'article « Données personnelles » des conditions générales de vente

Ma conso : ce service vous permet de suivre vos données de consommation d'énergie depuis votre Espace Client ENGIE particulier.engie.fr/espace-client/consommations.html. Ces données sont également disponibles dans l'espace sécurisé mis à votre disposition par le Distributeur d'Electricité sur son site <http://www.enedis.fr/>

Mon Alerte : si vous bénéficiez de la mensualisation, vous êtes informé(e) par courriel en cas d'évolution significative à la hausse de vos consommations par rapport aux consommations annuelles prévisionnelles ayant permis de calculer vos mensualités. Vous pouvez alors ajuster vos mensualités, comme proposé par ENGIE, sur votre Espace Client à réception de l'alerte. Service réservé aux clients titulaires d'un contrat d'Electricité et/ou d'un contrat de gaz naturel, et ayant un email de contact.

Facture en ligne : ce service nécessite l'ouverture de votre Espace Client et le choix du prélèvement automatique. Vos factures et vos nouveaux échéanciers de paiement si vous avez choisi la mensualisation, seront uniquement disponibles sur votre Espace Client. Vous serez informé de leur disponibilité par e-mail. Description du service à l'article 5.2 des CGV ☒

E-documents : ce service vous permet, hors service Facture en Ligne, de recevoir au format électronique les e-documents, dont les évolutions des CGV, listés à l'article 5.3 des CGV. Description du service à l'article 5.3 des CGV. ☒

Je souhaite recevoir par voie électronique :

- des offres commerciales personnalisées des sociétés du Groupe ENGIE pour les solutions autour de l'énergie, la mobilité et l'amélioration du confort et du quotidien dans mon logement et mon local professionnel (liste à jour des sociétés disponible sur <https://particuliers.engie.fr/protection-des-donnees-personnelles.html#societes>) ☐
- de la part de la société ENGIE des offres personnalisées de ses partenaires tels qu'artisans, déménageurs, assureurs ☐

Consultez l'article « Données personnelles des Conditions Générales de Vente ».

Options et Services de l'Offre d'énergie

Vous n'avez pas souscrit d'Option ou de Service.



Engagez-vous avec Mon Programme pour Agir

ENGIE récompense les clients qui consomment mieux et moins. Agissez au quotidien pour cumuler des KiloActs à utiliser pour obtenir des avantages ou soutenir la transition écologique



Le courant passe bien entre vous et ENGIE ?

Parrainez vos proches. Ils y gagnent... vous aussi !

Date et signature du Client

Tout terme ou expression dont l'initiale est en majuscule est défini dans les conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité.

Le Client atteste choisir ENGIE comme fournisseur d'Electricité. Le cas échéant, le Client déclare que son contrat auprès de son ancien fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent Contrat.

En cas de changement de fournisseur, le Client autorise le Fournisseur à faire toutes les démarches auprès du Distributeur d'Electricité (Enedis, 34 place de Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE France) pour effectuer le changement.

Le Client donne mandat au Fournisseur pour obtenir du Distributeur d'Electricité les informations relatives au Point de Livraison concerné par le Contrat, dont les informations de mesure de consommation passées et à venir, pour la durée du Contrat, reconductions comprises, et au-delà en cas de réclamation ou de litige avec le Client nécessitant la consultation des informations correspondant à la durée du Contrat précitée.

Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité référencées V15012022OM.DOM et des dispositions relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau d'électricité. Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe Prix de l'offre d'énergie et l'accepte expressément.

Le Client est informé qu'en souscrivant une offre à prix de marché d'Electricité, il reste libre de revenir à tout moment et sans frais au tarif réglementé en Electricité, pour son Lieu de Consommation, s'il en fait la demande.

Pour le Client

Fait à

Le

Signature client

Conforme à l'accord
téléphonique du 24
novembre 2022

Pour le Fournisseur

Fait à PARIS, le 24 novembre 2022



Directrice Grand Public

DUPPLICATA



Tout comprendre au prix de mon énergie

Le prix de mon énergie est divisé en 3 parties, qui concernent le montant de mon abonnement et le prix du kWh

Ce document présente les principales composantes du prix de votre offre Elec Référence 1 an.
Pour plus de détails, consultez nos CPV.

Retrouvez tous vos services sur votre Espace Client ENGIE



Vos factures, simples et faciles à comprendre

Téléchargez vos factures, changez votre mode de paiement, effectuez un règlement et bien plus encore !

Vos consommations détaillées au jour le jour

Avec Ma Conso, gardez un œil sur vos consommations au jour le jour et obtenez des astuces pour réaliser des économies d'énergie.



Une fois votre souscription finalisée, rendez-vous sur votre Espace client ENGIE et accédez à tous vos services en quelques clics

Électricité



N° PDL : 253 506 511 385 35

Puissance Souscrite : 6 kVA

Type de Comptage : SIMPLE

Offre Référence	Prix de marché	Plages temporelles	HTT	TTC*
Abonnement (en €/an)	Fourniture		11,28	11,90
	Acheminement		84,36	108,52
	Total Abonnement		95,64	120,42
Prix par kWh (en €/kWh)	Fourniture		0,45406	0,55169
		HC Basse	0,00840	0,01008
		HP Basse	0,01350	0,01620
	Acheminement	HC Haute	0,04330	0,05196
		HP Haute	0,06320	0,07584
	Obligations		0,00745	0,00894
	Total indicatif Prix par kWh		0,49635	0,60244

La fourniture (dans l'abonnement et le prix par kWh) comprend :

- les achats d'énergie en gaz naturel et en électricité
- les investissements
- la gestion commerciale

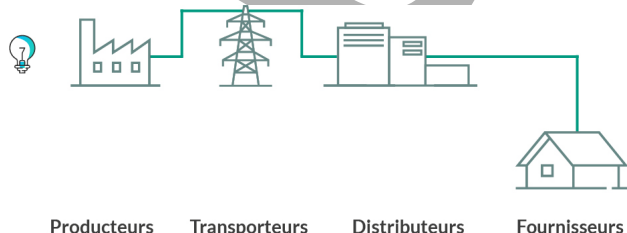
L'acheminement (dans l'abonnement et le prix par kWh) couvre les coûts

d'utilisation des réseaux pour acheminer l'énergie jusqu'à votre domicile. Les tarifs d'utilisation des réseaux sont fixés par la CRE et sont les mêmes pour tous les fournisseurs. Cette partie est perçue par ENGIE et reversée intégralement aux gestionnaires de réseau (principalement Enedis pour l'électricité et GrDF pour le gaz).

Les obligations (dans le prix par kWh) couvrent les coûts

liés aux contraintes réglementaires fixées par l'Etat, par exemple les Certificats d'économie d'énergie, dispositif qui incite tous les fournisseurs d'énergie à promouvoir l'efficacité énergétique et aider leurs clients à moins consommer. Ces contraintes réglementaires existent pour tous les fournisseurs d'énergie.

Energies : qui fait quoi ?



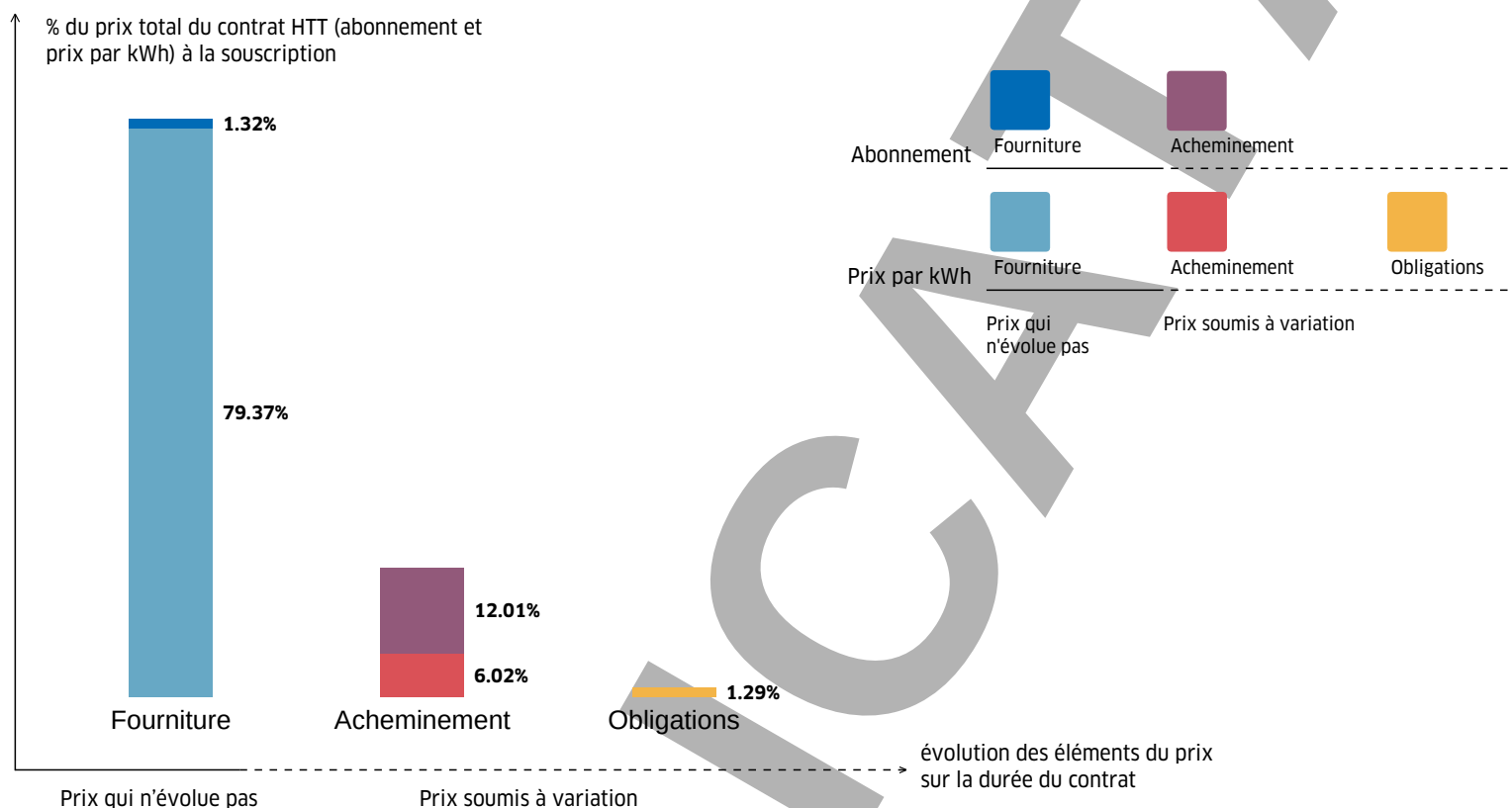
Les producteurs exploitent les sources d'énergie : gaz, hydraulique, éoliennes...

Les transporteurs gèrent le transport de l'électricité (RTE) et du gaz (GRTgaz).

Les distributeurs gèrent les réseaux de distribution qui desservent les communes en électricité (Enedis) et en gaz (GrDF).

Les fournisseurs comme ENGIE, achètent l'énergie aux producteurs et la revendent à leurs clients.

Comment fourniture, acheminement et obligations font évoluer le prix de mon énergie ?



Le prix de la **fourniture** (abonnement et prix par kWh) n'évoluera pas pendant toute la durée du contrat.

Le prix de l'**acheminement**, (abonnement et prix par kWh) évolue une fois par an en fonction des évolutions des tarifs d'utilisation des réseaux, fixés par la CRE.

Le prix des **obligations** (prix par kWh) varie une fois par an selon l'évolution des coûts pour ENGIE liés aux contraintes réglementaires, dans la limite d'un plafond.

Pour résumer

- La fourniture (abonnement et prix par kWh) restera au même prix pendant la durée de vos contrats.
- Les prix qui évolueront sont :
 - Le prix lié aux obligations (prix par kWh)
 - Les prix liés à l'acheminement (abonnement et prix par kWh)

Une question ? La réponse vous attend sur particuliers.engie.fr



Annexe Prix

Vente d'énergie à prix de marché - offre Elec Référence 1 an

Électricité

Prix de marché

Puissance Souscrite (kVA)	Fourniture comptage simple (CS)				Puissance Souscrite (kVA)	Fourniture comptage Heures Pleines / Heures Creuses (HP/HC)					
	Abonnement (en €/an)		Prix par kWh (en €/kWh)			Abonnement (en €/an)		Prix par kWh (en €/kWh)			
	HTT	TTC*	HTT	TTC*		HTT	TTC*	Heures Pleines (HP)		Heures Creuses (HC)	
HTT					TTC*			HTT	TTC*		
3	19,08	20,13	0,45406	0,55169	6	16,68	17,60	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
6	11,28	11,90	0,45406	0,55169	9	14,04	14,81	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
9	4,56	4,81	0,46691	0,56711	12	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
12	4,56	4,81	0,46691	0,56711	15	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
15	4,56	4,81	0,46691	0,56711	18	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
18	4,56	4,81	0,46691	0,56711	24	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
24	4,56	4,81	0,46691	0,56711	30	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
30	4,56	4,81	0,46691	0,56711	36	10,32	10,89	0,58535	0,70924	0,27502	0,33684
36	4,56	4,81	0,46691	0,56711							

Puissance Souscrite (kVA)	Acheminement sans différenciation temporelle - courte utilisation (CU)			
	Abonnement (en €/an)		Prix par kWh (en €/kWh)	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	60,24	77,49		
6	87,24	112,22		
9	114,24	146,95		
12	141,24	181,69		
15	168,24	216,42	0,03940	0,04728
18	195,24	251,15		
24	249,24	320,61		
30	303,24	390,08		
36	357,24	459,54		

Puissance Souscrite (kVA)	Acheminement à 4 plages temporelles - courte utilisation (CU4)									
	■ Abonnement (en €/an)		■ Prix par kWh (en €/kWh)							
			Heures Pleines Saison Haute (HPH)**		Heures Creuses Saison Haute (HCH)**		Heures Pleines Saison Basse (HPB)**		Heures Creuses Saison Basse (HCB)**	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	58,80	75,64	0,06320	0,07584	0,04330	0,05196	0,01350	0,01620	0,00840	0,01008
6	84,36	108,52								
9	109,92	141,40								
12	135,48	174,28								
15	161,04	207,16								
18	186,60	240,04								
24	237,72	305,79								
30	288,84	371,55								
36	339,96	437,31								

Puissance Souscrite (kVA)	Acheminement à 2 plages temporelles - moyenne utilisation (MUDT)					
	■ Abonnement (en €/an)		■ Prix par kWh (en €/kWh)			
			Heures Pleines		Heures Creuses	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	66,36	85,36	0,04020	0,04824	0,02840	0,03408
6	99,48	127,97				
9	132,60	170,57				
12	165,72	213,18				
15	198,84	255,78				
18	231,96	298,38				
24	298,20	383,59				
30	364,44	468,80				
36	430,68	554,01				

Puissance Souscrite (kVA)	Acheminement à 4 plages temporelles - moyenne utilisation (MU4)									
	■ Abonnement (en €/an)		■ Prix par kWh (en €/kWh)							
			Heures Pleines Saison Haute (HPH)**		Heures Creuses Saison Haute (HCH)**		Heures Pleines Saison Basse (HPB)**		Heures Creuses Saison Basse (HCB)**	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	63,12	81,20	0,05800	0,06960	0,04020	0,04824	0,01320	0,01584	0,00830	0,00996
6	93,00	119,63								
9	122,88	158,07								
12	152,76	196,50								
15	182,64	234,94								
18	212,52	273,38								
24	272,28	350,25								
30	332,04	427,12								
36	391,80	504,00								

*Prix hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature.

**Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT).



Puissance Souscrite (kVA)	Obligations comptage simple (CS)			
	Prix par kWh à la souscription (en €/kWh)		Prix par kWh maximal (en €/kWh)	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	0,00745	0,00894	0,01875	0,02250
6	0,00745	0,00894	0,01875	0,02250
9	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
12	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
15	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
18	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
24	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
30	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680
36	0,00879	0,01055	0,02233	0,02680

Puissance Souscrite (kVA)	Obligations Heures Pleines/Heures Creuses (HP/HC)			
	Prix par kWh à la souscription (en €/kWh)		Prix par kWh maximal (en €/kWh)	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
6	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
9	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
12	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
15	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
18	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
24	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
30	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963
36	0,00967	0,01160	0,02469	0,02963

Annexe Prix

Vente d'énergie à prix de marché - offre Elec Référence 1 an

Le prix du Contrat en Électricité est composé :

- d'un Abonnement (élément du prix indépendant des quantités vendues), comprenant l'Abonnement pour la fourniture et l'Abonnement pour l'acheminement,
- d'un Prix par kWh (élément du prix appliqué aux quantités vendues), comprenant le(s) Prix par kWh pour la fourniture, le(s) Prix par kWh pour l'acheminement et le Prix par kWh pour les obligations.

Le Fournisseur facture l'intégralité du prix du Contrat au Client et reverse au Distributeur l'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour l'acheminement.

Les différentes composantes du prix exposées ci-dessus figurent distinctement sur la facture.

MODALITÉS D'EVOLUTION DES PRIX

Pour l'Électricité

■ **L'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour la fourniture** n'évoluent pas pendant la durée du Contrat. Ils correspondent aux prestations de commercialisation d'Électricité par le Fournisseur, hors obligations liées à la vente de l'Électricité et prestations d'acheminement réalisées par le Distributeur et le transporteur.

■ **L'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour l'acheminement** correspondent à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison. Le TURPE est défini par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et est identique quel que soit le fournisseur d'électricité. Toute évolution du TURPE, à la hausse ou à la baisse, sera automatiquement répercutée au Client, à l'euro près, dans l'Abonnement et le(s) Prix par kWh pour l'acheminement à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du TURPE. Le tarif d'acheminement est défini pour le Point de Livraison en fonction des informations communiquées par le Distributeur ou le Client et selon la consommation.

■ **Le Prix par kWh pour les obligations en Électricité** sera révisé une fois par an, à la hausse ou à la baisse, sans pouvoir toutefois dépasser sur la durée du Contrat le Prix par kWh maximal indiqué dans le tableau « obligations » de l'annexe « Prix ».

Par ce Prix par kWh pour les obligations en Électricité, sont répercutés au Client des coûts qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et qu'il supporte au titre de la réglementation applicable relative :

- à l'obligation d'économies d'énergie prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, dont les fournisseurs d'électricité peuvent s'acquitter notamment en soutenant, directement ou indirectement, la réalisation d'économies d'énergie en faveur des ménages, et

- au dispositif de contribution à la sécurité d'approvisionnement en électricité prévu aux articles L335-1 et suivants du code de l'énergie, en application duquel les fournisseurs d'électricité doivent disposer de garanties de capacité (de production ou d'effacement) notamment pour satisfaire la consommation de pointe de leurs clients.

Le montant maximal du Prix par kWh pour les obligations en Électricité est déterminé par le Fournisseur en référence :

- à la pénalité prévue à l'article L221-4 du code de l'énergie pour l'obligation d'économies d'énergie et
- au prix maximal déterminé en référence au coût de construction d'une nouvelle capacité, dit « prix administré » tel que défini par la Commission de régulation de l'énergie.

Tout nouveau Prix par kWh pour les obligations sera communiqué au Client un mois avant sa date d'application par un écrit qui précisera le motif de l'évolution et la possibilité pour le Client de résilier le Contrat s'il le souhaite, conformément à la réglementation.

Cet écrit fait partie des e-documents définis à l'article « Facture en ligne » des CGV, pour le Client bénéficiant de l'option e-documents.

En dérogation aux 3 derniers paragraphes de l'article "Modification(s) des caractéristiques" des conditions générales de vente (CGV), en cas de modification de la Puissance Souscrite et/ou du Type de Comptage, les prix du Contrat appliqués à ces nouvelles caractéristiques seront ceux indiqués dans la présente annexe Prix des CPV (partie tableaux) ou dans l'annexe Prix du courrier de reconduction, auxquels les évolutions prévues ci-dessus auront été appliquées.

En Électricité, un Abonnement et un (des) Prix par kWh pour l'acheminement relevant d'un tarif d'acheminement différent pourront en outre être définis par les Parties, en fonction des informations communiquées par le Distributeur ou le Client (consommation, Puissance Souscrite, Type de comptage), notamment si le Client est nouvellement équipé d'un compteur Linky™ communicant.



Formulaire de rétractation

**Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire
UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ VOUS RETRACTER DU CONTRAT**

**À ENVOYER sous enveloppe à l'attention de :
ENGIE - SERVICE RÉTRACTATION
TSA 87494 - 76934 ROUEN CEDEX 09**

Je(Nous) vous notifie(ions) par la présente **ma(notre) rétractation du contrat de vente d'énergie portant sur Elec Référence 1 an.**

Commandé le : 24 novembre 2022

Référence Client ENGIE : 315 035 057

Nom du(des) Client(s) : LEMOINE Sebastien

Adresse du(des) Client(s) : 10 CHEMIN DE SAINT ROCH

Code postal : 83440

Commune : SEILLANS

Rétractation :

en signant ce document, **le Client demande l'ANNULATION du contrat mentionné.**

Date :

Signature du(des) Client(s) :

Mode d'emploi :

Conservez le formulaire et utilisez-le seulement si vous voulez annuler votre contrat dans les 14 jours à compter de la date à laquelle vous l'aurez signé.